

nationale du monde à l'échelle de 1/1 000 000 concernant Madagascar); viendraient ensuite des nomenclatures correspondant aux cartes à de plus grandes échelles (1/500 000, 1/100 000).

Cette nomenclature contiendra les renseignements suivants :

- Nom normalisé (ou variantes éventuelles);
- Nature du détail;
- Coordonnées géographiques;
- Unité administrative dans laquelle le détail est situé;
- Référence de la feuille de la carte de base à l'échelle de 1/100 000 contenant le détail.

Bien qu'il n'existe pas encore d'organisme national chargé des noms géographiques, le nom normalisé sera celui qui figure sur les publications cartographiques du Service géographique qui sont toujours les documents officiels de référence.

Faute de personnel, la Commission n'a pas pu passer à la réalisation pratique de ce projet.

#### D. — TERMES TECHNIQUES CARTOGRAPHIQUES ET TERMES GÉNÉRIQUES

La Commission a mené des études de fond se rapportant aux termes génériques : il s'agit de faire l'inventaire de tous les termes génériques de la langue nationale et d'étudier leur emploi.

Des études plus générales sur les termes techniques utilisés en cartographie sont en cours : leur but est de voir si le vocabulaire technique de la langue nationale est capable de traduire les termes techniques plus connus par exemple en français ou en anglais.

#### E. — ORGANISME NATIONAL CHARGÉ DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Les méthodes de travail et les principes directeurs suivis par la Commission de toponymie ont donné satisfaction jusqu'à maintenant.

Cependant, le pouvoir de décision de cette Commission reste limité ce qui constitue pour elle un handicap. En effet, prenons le cas de nombreuses villes à double appellation :

<i>Code officiel géographique</i>	<i>Usage local</i>
Tananarive	Antananarivo
Tamatave	Toamasina

La Commission constate le bien-fondé de l'usage local, étayé en général par de solides raisons historiques, grammaticales ou géographiques; mais, comme il a été déjà dit dans la section B, elle n'a pas la possibilité de modifier de tels noms.

Il y a lieu, d'autre part, d'élargir le champ d'investigation de la Commission en faisant appel à la collaboration d'autres experts s'intéressant aux noms géographiques tels que linguistes, géographes ou historiens, et provenant d'organismes tant publics que privés.

La nécessité d'un organisme à l'échelon national disposant de pouvoirs plus larges et d'un personnel suffisamment nombreux et ayant des compétences variées et étendues se fait sentir de plus en plus. C'est pourquoi la Commission a procédé à des réunions exploratoires en vue de la création d'un tel organisme. Les études sont actuellement en bonne voie, et il y a de fortes chances pour que le projet aboutisse.

### RAPPORT PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES\*

#### Introduction

La normalisation des noms géographiques dans un Etat multinational tel que l'Union soviétique est une tâche compliquée. La solution heureuse du problème des nationalités constitue une des grandes réalisations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Elle a eu pour effet le développement général des langues de toutes les nations et nationalités de l'URSS. Les ouvrages scientifiques, les œuvres d'imagination, les cartes et les atlas géographiques, les journaux et les magazines sont publiés dans ces langues en millions d'exemplaires. Cela rend nécessaire l'établissement de formes normalisées et obligatoires pour les noms géographiques dans chacune des langues officielles de l'Union soviétique, toutes placées sur un pied d'égalité. La normalisation des noms en URSS soulève donc des problèmes de normalisation aussi bien nationale qu'internationale.

En URSS, la période qui s'est écoulée depuis la Conférence de Genève de 1967 a été caractérisée par une intensification encore plus poussée des enquêtes toponymiques qui fournissent la base scientifique et méthodologique pour les travaux pratiques en matière de normali-

sation des noms géographiques. Les travaux de recherche toponymique portent à la fois sur l'élaboration des problèmes théoriques et sur l'étude de certaines régions, et ils se poursuivent dans les institutions scientifiques et les universités de Moscou, de l'Oural, de la Sibérie, de l'Ukraine, de la Lettonie, de la Lituanie, de l'Estonie, etc.

A la suite de ces recherches, on a récemment publié plusieurs monographies et recueils scientifiques. Des conférences scientifiques en matière de toponymie ont lieu fréquemment, soit au niveau des régions, soit au niveau de l'Union tout entière [par exemple : la Conférence sur l'oronymie (1967), la Conférence sur l'onomastique du bassin de la Volga (1968 et 1970), la Conférence de la République sur les sciences onomastiques en Ukraine (1967) et la Conférence sur la toponymie des régions centrales de Russie (1972)].

L'étude des noms géographiques dans la langue d'origine et d'autre mots qui sont à l'origine de la toponymie des districts nationaux, des régions, des Républiques autonomes et des Républiques de l'Union, ainsi que de ceux des pays étrangers, constitue une partie considérable des recherches toponymiques. Des linguistes, des géographes, des historiens, des cartographes et

\* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.40.

d'autres spécialistes travaillant dans des institutions ou organisations scientifiques locales, des républiques ou centrales y participent activement. Au cours des quatre dernières années, les travaux ainsi effectués ont abouti à la publication de plus de 15 glossaires contenant le vocabulaire toponymique et la terminologie géographique de plusieurs territoires nationaux dans la langue d'origine, tels que les zones du nord-est, de l'est et du centre de la République socialiste soviétique fédérative de Russie, de la RSS de Biélorussie et de la RSS de l'Azerbaïdjan.

#### A. — **Elaboration de règles concernant la transcription des noms géographiques de l'URSS et de pays étrangers**

Les grands principes qui régissent l'établissement de formes normalisées pour les noms des entités géographiques en URSS dans toutes les langues officielles du pays, ont été énoncés dans le document intitulé « Problèmes relatifs à la normalisation des noms géographiques dans un Etat multilingue »<sup>1</sup> présenté à la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Genève en 1967. La transcription reste la principale méthode de transposition des noms géographiques de l'URSS et des pays étrangers dans les langues nationales des peuples de l'URSS.

Comme toutes les nations et nationalités de l'URSS ont choisi la langue russe comme langue commune de communication et de collaboration entre nations, l'élaboration de règles pour la transcription en russe des noms géographiques non russes est devenue une tâche de première importance.

Le Service cartographique et géodésique national a élaboré un recueil d'instructions spéciales concernant les méthodes et les règles qui gouvernent la transcription en russe des noms géographiques non russes. Jusqu'ici, il a publié 62 instructions pour les langues de l'URSS et 48 pour les langues de pays étrangers.

Depuis 1968, ces instructions ont une portée nationale, c'est-à-dire qu'elles sont devenues obligatoires non seulement pour les organismes cartographiques mais également pour tous les organismes de l'URSS responsables de la publication de livres, de magazines, de journaux et d'autres imprimés.

Etant donné l'élargissement de la sphère d'application des instructions et les nouveaux besoins qui en découlent, on a entrepris au cours des quatre dernières années une révision des instructions déjà publiées en se fondant sur les résultats les plus récents obtenus dans les domaines de la linguistique et de la toponymie. Ces instructions sont complétées par une brève description de la langue et de la structure toponymique de la région intéressée. La liste des termes génériques a également été considérablement augmentée.

On a mis au point une nouvelle procédure qui régit l'approbation des instructions pour la transcription en russe des noms géographiques provenant des Républiques

<sup>1</sup> *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, vol. 2, *Travaux de la Conférence et documents techniques* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.I.8), p. 93 et suiv.

de l'Union et des Républiques autonomes. Les projets d'instructions sont examinés d'abord dans les institutions scientifiques centrales et des Républiques (par exemple dans les instituts de langues et de littérature des académies des sciences des Républiques) puis soumis aux organes législatifs suprêmes des Républiques (Présidium du Soviet suprême). Ils sont ensuite examinés par la Commission permanente commune des noms géographiques et, en fin de compte, soumis à l'approbation finale de la Direction de la géodésie et de la cartographie, qui relève du Conseil des ministres de l'URSS. Une fois cette procédure achevée, les instructions entrent en vigueur et sont obligatoires pour l'ensemble du pays.

Les nouvelles instructions concernant la transcription des noms géographiques de toutes les Républiques de l'Union vont être bientôt publiées<sup>2</sup>.

Les instructions pour les Républiques autonomes et les districts nationaux de l'URSS sont en voie d'élaboration. En ce qui concerne les instructions pour la transcription des noms de lieux de pays étrangers<sup>3</sup>, la mise à jour des volumes déjà publiés et l'élaboration de nouveaux volumes sont également en cours.

Des instructions analogues régissant la transcription des noms russes géographiques et autres dans les langues parlées par les peuples de l'URSS sont actuellement élaborées dans les Républiques de l'Union. Ce processus est lié à l'augmentation constante du nombre de cartes, d'atlas, de manuels et d'ouvrages scientifiques publiés dans ces langues. Des encyclopédies nationales publiées en Azerbaïdjan, en Arménie, en Biélorussie, en Moldavie, en Ouzbékistan, en Ukraine et dans d'autres Républiques sont des ouvrages fondamentaux pour lesquels il faut des noms géographiques normalisés.

En tenant compte de l'expérience acquise pendant des années en matière de transcription des noms de lieux étrangers en russe, les institutions scientifiques des Républiques ont approuvé et adopté la méthode de la transcription pour la transposition des noms étrangers dans leur propre langue. Ce faisant, on emploie le russe comme langue intermédiaire pour les langues qui utilisent un alphabet autre que l'alphabet latin et pour les langues qui utilisent ce dernier (le lituanien, le letton, l'estonien), on élabore des règles spéciales pour la transposition directe des noms étrangers. L'ouvrage de référence sur l'orthographe et l'orthophonie des noms propres étrangers dans la langue littéraire lettone établi par l'Institut de langue et de littérature de l'Académie des sciences de la RSS de Lettonie constitue un exemple. Cet ouvrage de référence est publié sous forme de fascicules, dont chacun régit la transcription en letton des noms propres, y compris les noms géographiques, d'une langue étrangère donnée. Des ouvrages de référence de ce genre sont en cours d'élaboration dans les RSS de Lituanie et d'Estonie.

<sup>2</sup> En 1970-1971, on a publié les instructions concernant la transcription des noms géographiques des Républiques suivantes : RSS d'Azerbaïdjan, RSS du Kazakhstan, RSS de Moldavie, RSS de Lettonie, RSS de Lituanie, RSS du Turkménistan et RSS d'Ukraine.

<sup>3</sup> De 1968 à 1971, on a publié des instructions pour la transcription des noms géographiques des pays suivants : Afrique du Sud (de l'afrikaans), Burundi, Ethiopie, Irlande, Islande, Kenya, Malawi, Zaïre et Zambie.

Au cours des quatre dernières années, l'élaboration de règles pour la transcription des noms géographiques en russe et dans d'autres langues de l'URSS est allée de pair avec les recherches qui ont pour but de trouver une meilleure méthode de romanisation des noms des lieux russes. Dans ce contexte, on a mené à bien une étude comparée des divers systèmes de romanisation. Cette question fait l'objet d'un autre document présenté au titre du point 11 a) de l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Les travaux dans ce domaine aboutiront à l'élaboration d'un projet de normes nationales établissant un système uniforme de romanisation pour l'alphabet russe, dont l'application sera obligatoire pour toutes les institutions de l'URSS. L'utilisation internationale de ce système sera recommandée.

### **B. — Rassemblement et traitement des données sur les noms géographiques**

En règle générale, les données initiales les plus complètes sur les noms des détails géographiques sont rassemblées au cours du levé topographique d'un pays. Afin de systématiser ce travail, des directives sur le rassemblement et la détermination des noms des localités au cours des travaux topographiques ont été rédigées en 1969-1970 et appliquées en 1971. Les recommandations qu'elles contiennent portent sur les méthodes de rassemblement initial des données concernant les noms des détails géographiques dans les régions à faible ou à forte densité de population, l'attribution de noms à ceux qui n'en possèdent pas encore, la modification de noms existants et la façon d'enregistrer et de coordonner les noms rassemblés avec les autorités administratives locales.

Lors du rassemblement sur le terrain des renseignements relatifs au nom des localités, il est fait largement appel aux instructions sur la transcription des noms géographiques à partir des diverses langues nationales de l'URSS, mentionnées à la section A du présent rapport, ainsi qu'aux glossaires des termes génériques locaux.

Les institutions scientifiques effectuent un travail considérable pour ce qui est du rassemblement des données toponymiques. Les toponymes, les microtoponymes, et les termes génériques dans les langues locales sont rassemblés dans diverses régions et diverses zones. Il est intéressant de noter à cet égard les activités de rassemblement des toponymes dans les régions centrales de la partie européenne de l'URSS qui sont exécutées conformément aux directives spéciales élaborées par la Commission des toponymes de la Société géographique de l'URSS.

Le traitement dans les services compétents des données sur les noms géographiques provenant de sources diverses et rassemblées sur le terrain comprend le choix des noms à normaliser, leur analyse, leur systématisation et l'établissement d'une liste des noms choisis.

Les noms géographiques à normaliser sont en général choisis d'après les besoins pratiques des institutions intéressées : services cartographiques, organes de contrôle administratif, organismes de transports et de communications, et autres services.

Lors de l'analyse des noms à normaliser, tous les renseignements obtenus au cours des travaux sur le terrain sont soigneusement examinés et vérifiés. Dans cette tâche, le travail le plus compliqué consiste à analyser les noms employés pour les localités dans les régions dont les habitants appartiennent à plusieurs nationalités multilingues. Dans ces cas, l'analyse doit déterminer la langue (parmi celles qui sont possibles) à partir de laquelle il y a lieu d'effectuer la transcription des noms, l'orthographe correcte d'origine et les variantes possibles, la signification du nom et l'orthographe normalisée en russe ou dans une autre langue, établie conformément aux règles fixées dans celles des instructions mentionnées ci-dessus qui sont pertinentes.

Les listes des noms choisis (normalisés) des détails géographiques sont en général vérifiées par les organismes intéressés. La longueur et la présentation de ces listes, qui doivent répondre à des besoins pratiques, sont déterminées par les organismes eux-mêmes. Selon leur teneur, les listes peuvent être classées en deux catégories principales : les listes universelles et les listes spécialisées, ou thématiques. Celles de la première catégorie sont en général établies et vérifiées par les services cartographiques et elles contiennent les noms de toutes sortes de détails (dus à l'homme, économiques et naturels). Les listes spécialisées sont établies et vérifiées par les divers organismes. Elles ne comprennent que les noms des détails d'une nature particulière, par exemple ceux des agglomérations et des services administratifs, des services de transport ou des bureaux de poste.

### **C. — Etablissement des ouvrages de référence et des dictionnaires des noms géographiques**

Les noms d'entités géographiques de nature et de catégories diverses, établis conformément aux instructions obligatoires, sont publiés pour l'usage général dans des ouvrages de référence et des dictionnaires spécialisés.

Les noms des agglomérations et des centres administratifs de l'URSS sont catalogués dans des ouvrages de référence officiels sur les divisions administratives et territoriales de l'URSS, des Républiques fédérées et autonomes et des régions. Les noms qu'ils contiennent sont présentés en caractères russes et nationaux. Plus de 40 ouvrages de référence de cette nature ont été publiés depuis 1968.

L'indicateur des chemins de fer et les répertoires des stations de chemins de fer de l'URSS sont publiés annuellement et les noms qu'ils contiennent sont considérés comme étant normalisés.

Des dictionnaires des noms géographiques de l'URSS et des pays étrangers sont publiés à l'intention d'un cercle étendu d'utilisateurs. Ces dictionnaires indiquent la transcription russe normalisée (avec indication de l'accent tonique) de nombreux noms de détails dus à l'homme et de détails naturels. Les formes normalisées des noms des localités en caractères russes et latins peuvent être trouvées dans les index des noms géographiques de l'*Atlas du monde*<sup>4</sup>. Toute modification de ces noms est publiée dans un bulletin d'information annuel spécial.

<sup>4</sup> *Atlas du monde, Index des noms géographiques* (Moscou), 1968.

On pense que sera bientôt achevée une série de répertoires géographiques indiquant à la fois l'orthographe russe et l'orthographe originale des noms des détails topographiques de certaines Républiques soviétiques et de pays étrangers.

#### D. — Organisation des travaux de normalisation des noms géographiques

En URSS, la façon de choisir, de modifier et de fixer les noms d'entités géographiques de diverses espèces et catégories, ainsi que les tâches attribuées à ces fins aux divers organismes d'Etat sont réglementées par des mesures législatives spéciales et des décrets gouvernementaux (décrets du Présidium du Soviet suprême de l'URSS et ceux du Conseil des ministres de l'URSS). Conformément à ces décrets, le choix et la modification des noms des agglomérations des Républiques fédérées et autonomes sont du ressort de la juridiction de la République intéressée et sont effectués par décision spéciale des Présidiums des Soviets suprêmes de ces Républiques. Les problèmes liés au choix des noms d'autres détails dus à l'homme ou naturels sont réglés de la même façon.

La Commission mixte permanente des noms géographiques est l'organisme central qui coordonne les activités de normalisation des noms géographiques des diverses institutions et services de l'URSS. Conformément à une décision du Gouvernement soviétique, cette commission a été établie sous les auspices du chef du Service cartographique et géodésique (GUGK). Elle est composée de représentants responsables de tous les ministères, services et institutions scientifiques intéressés à ce travail.

Le Département des noms géographiques de l'Institut central de géodésie, de photogrammétrie et de cartographie est l'organe exécutif qui élabore les données à soumettre pour examen à la Commission. Le Département est aussi chargé de l'élaboration d'instructions et de l'établissement des dictionnaires de noms de localités mentionnés dans le présent rapport.

A l'échelon des Républiques, des commissions des noms géographiques, analogues à la Commission mixte centrale, ont été établies et ont commencé à fonctionner dans la plupart des Républiques fédérées.

Cette organisation du travail de normalisation des noms géographiques permet de tenir compte à la fois des intérêts nationaux des populations de l'URSS et de ceux de l'Etat soviétique.

### RAPPORT PRÉSENTÉ PAR L'AUSTRALIE\*

En Australie, il n'existe pas d'organisme national chargé de coordonner les noms de lieux géographiques, sinon à des fins cartographiques, auquel cas la coordination est assurée, selon les besoins, par le National Mapping Council (Conseil cartographique national).

*Organismes s'occupant des noms géographiques.* Chaque Etat (Queensland, Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Tasmanie, Australie méridionale, Australie occidentale) et chaque Territoire (Territoire du Nord, Territoire de la capitale) est doté de son propre organisme des noms géographiques. En outre, le Papua et la Nouvelle-Guinée possèdent un organisme et il existe également un comité australien des noms géographiques de l'Antarctique. On trouvera à l'annexe I des détails sur ces divers organismes et sur leurs activités au cours de la période 1967-1972.

*Recherches sur les noms de lieux.* L'Académie australienne des sciences humaines a créé un comité des noms de lieux chargé d'orienter les recherches sur l'origine des noms de lieux australiens et d'aider à coordonner les travaux dans ce domaine. Un certain nombre de chercheurs de l'Université nationale australienne (Canberra) s'emploient à traduire les noms de lieux de la Nouvelle-Guinée. L'Université d'Adélaïde s'occupe des noms aborigènes de l'Australie centrale. On trouvera à l'annexe II des détails sur ces travaux de recherche menés sur le plan universitaire.

*Etablissement de nomenclatures.* La Division de la cartographie nationale a établi une nomenclature de tous

les noms géographiques figurant sur sa carte de l'Australie à l'échelle de 1/2 500 000 et prépare une nomenclature de tous les noms figurant sur les cartes à l'échelle de 1/250 000 qui couvrent le territoire national. Le Federal Bureau of Census and Statistics (Bureau fédéral du recensement et de la statistique) prépare une liste des lieux habités dont la population dépassait 150 habitants lors du recensement de 1971.

L'Etat de Victoria a établi une nomenclature de 15 000 noms de lieux de cet Etat.

Un département fédéral prépare une nomenclature des noms de lieux géographiques du Papua et de la Nouvelle-Guinée qui devrait être achevée vers la fin de 1972. On étudie la possibilité d'établir à cette époque des copies de cette nomenclature sur imprimante d'ordinateur pour en faire un document officiel, mais aucune décision ferme n'a encore été prise.

*Aperçu général de la situation actuelle.* On note un accroissement des activités officielles relatives aux noms de lieux qui répondent principalement aux besoins des cartographes. On prend de plus en plus conscience aussi de la nécessité d'enregistrer les noms de lieux qui datent du début de la colonisation européenne, de retrouver les noms de lieux aborigènes et de les conserver pour la postérité. Mais dans ce domaine les chercheurs sont peu nombreux, et il faudra redoubler d'efforts avant que ne soient perdues les connaissances fragmentaires que l'on pourrait tirer des archives existantes et des souvenirs conservés par des personnes âgées encore en vie.

La diffusion des documents techniques et des recommandations issus des travaux de l'Organisation des

\* Le texte original de ce rapport, préparé par B.P. Lambert, directeur de la Cartographie nationale, Canberra, a paru sous la cote E/CONF.61/L.42.